



SNUipp - FSU Cantal
7 Place de la Paix
Bâtiment de l'horloge
15000 AURILLAC

Tél.: 04 71 64 03 35
Mail: snu15@snuipp.fr

Web: <http://15.snuipp.fr>

Déclaration du SNUipp-FSU 15

CAPD du lundi 21 mai 2012

Cette CAPD « Mouvement » s'ouvre cette année dans un contexte nouveau. La politique du Président de la République sortant et de ses gouvernements a marqué au fer rouge le service public d'éducation, ses personnels en tête. Suppressions massives de postes et dégradations des conditions de travail ont pesé lourd sur leur action au quotidien.

La représentation des personnels et le paritarisme ont été une cible privilégiée. Même si les rencontres se sont multipliées avec vous, Monsieur le Directeur Académique, en comparaison avec vos prédécesseurs, notre travail a été galvaudé par les nouvelles pratiques insufflées par le pouvoir en place. Les différentes commissions font désormais figure d'artifices rituels, auxquels chacun ici présent vient jouer son rôle sans la moindre issue possible. La gestion du mouvement des personnels n'a pas échappé à ce « détricotage » du paritarisme.

Depuis maintenant deux ans, l'administration communique le projet de mouvement directement à nos collègues, avant la tenue de la CAPD. Ce procédé contestable a depuis fait des émules jusque dans les rangs d'organisations syndicales siégeant en CAPD. Cette manœuvre que nous dénonçons depuis le début, nous la dénoncerons une nouvelle fois aujourd'hui, et nous continuerons tant que cela n'aura cessé. Pour le SNUipp-FSU 15, elle représente un danger et une atteinte à notre travail de représentants des personnels. La CAPD mouvement tend à devenir une chambre d'enregistrement car comme nous l'avons vu par le passé il est difficile voire impossible de remettre à plat un projet de mouvement déjà publié.

Le SNUipp-FSU s'est toujours battu et se battra toujours pour faire avancer le droit et les acquis sociaux. Le paritarisme est à notre sens, un symbole phare et la preuve vivante que la gestion des carrières peut se faire dans le respect de chacun sous couvert de règles garantissant l'équité. Nous sommes tous fonctionnaires d'Etat et nous l'avons choisi. L'ensemble des devoirs qui régissent nos missions respectives ne sont pas contraires à un destin professionnel régulé et non soumis à l'arbitraire.

Ainsi le SNUipp-FSU 15, en tant que représentant majoritaire des personnels, tient à faire savoir aux membres de la CAPD par cette déclaration, qu'il n'acceptera jamais de se soumettre à ces dérives, et que la résignation est absente de son vocabulaire.

Nous demandons que soit soumise au vote, notre revendication de revenir à la règle précédente de diffusion du résultat mouvement à savoir à l'issue de la tenue de la CAPD.